

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mars 2025

SIMPLIFIER L'OUVERTURE DES DÉBITS DE BOISSON EN ZONE RURALE - (N° 1026)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 35

présenté par  
M. Gernigon

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Par dérogation à l'article L. 3332-11, la licence IV ainsi créée ne peut faire l'objet d'un transfert au-delà du périmètre de l'intercommunalité. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose de maintenir les conditions initiales de l'expérimentation effectuée, avec l'impossibilité de transférer la licence en dehors de l'intercommunalité.